

Nom et Prénom de l'élève :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone(s) :

Mail :

Date de naissance :

Pour les élèves mineurs

Nom et Prénom du représentant légal 1 :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone(s) :

Mail :

Nom et Prénom du représentant légal 2 :

Téléphone(s) :

Mail :

Disciplines

Découvertes Musicales (à partir du CP)

Formation Musicale (solfège) :

1^{er} Instrument :

Professeur :

2^{ème} Instrument :

Professeur :

Pratiques Collectives

- ATELIER JAZZ
- ATELIER ROCK
- ATELIER RYTHM'N BLUES
- ATELIER REGGAE
- QUATUOR SAXOPHONES
- MUSIQUES IRLANDAISES
- CHORALE ENFANTS
- CHORALE ADULTES
- VOCAL ADOS

- ENSEMBLE TROMPETTES
- ENSEMBLE SAXOPHONES
- ENSEMBLE ACCORDEONS
- ENSEMBLE FLUTES
- ENSEMBLE GUITARES
- ENSEMBLE HARPES
- ENSEMBLE PERCUSSIONS
- ENSEMBLE UKULELES

Possibilité de suivre uniquement une pratique collective d'1h ou atelier d'1h1/2 ou plusieurs.



Paiement des cours

L'inscription étant définitive pour l'année en cours, **toute année commencée est due dans son intégralité** sauf en cas de force majeure justifiée dès l'arrêt des cours et de la validation du bureau.

La totalité des frais de scolarité sont à joindre à la fiche d'inscription

Votre feuille d'imposition ou attestation CAF sont à présenter sinon le tarif maximal sera appliqué

Tranche :	Montants	Modes de paiement
Adhésion €	<input type="checkbox"/> Montant Chèque(s)
Frais pédagogiques €	<input type="checkbox"/> Montant Espèces
		<input type="checkbox"/> Montant Chèques vacances
Total dû		

Chèques bancaires	Possibilité de règlement annuel ou trimestriel (à l'ordre de Ecole de Musique de Périgny). Le 1 ^{er} règlement est encaissé le mois suivant l'inscription. Les chèques des 2 ^{ème} et 3 ^{ème} trimestre seront encaissés respectivement le 10 janvier et le 10 avril.
Espèces	Le règlement en espèces peut se faire pour l'année ou en complément d'un paiement par chèque. Pour un règlement par trimestre, des chèques de caution seront demandés puis échangés au début de chaque trimestre (janvier et avril).
	Il est possible de régler en 7 fois max par chèques débités le 10 de chaque mois entre octobre et avril

Droit à l'image

Autorise **Oui** **Non**

l'Ecole de Musique de PÉRIGNY d'utiliser librement dans tous les supports de communication (plaquette, journaux, site internet, page Facebook...) les photos prises dans le cadre des activités de l'Ecole de Musique.

Règlement intérieur

Aucun adhérent ou parent d'adhérent n'est censé ignorer le règlement intérieur de l'école de musique (**consultable sur le site internet et au secrétariat de l'école de musique**) et par conséquent, toute inscription entraîne l'acceptation de ce règlement.

Le (s) parent(s) ou l'élève majeur

Reconnait avoir pris connaissance du règlement intérieur et du droit à l'image

Date et signature

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinés au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Consulter le cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat de l'Ecole de Musique.